

Année scolaire 2015/2016

Objet : dyslexie et autres troubles de l'apprentissage

Chers parents, chers élèves,

L'institut Saint-Luc propose différentes mesures d'accompagnement destinées aux étudiants présentant des difficultés spécifiques, afin de leur permettre de vivre une scolarité plus harmonieuse.

La dyslexie est un trouble instrumental qui affecte, à divers degrés, 6 à 10% des élèves, en dehors de toute déficience intellectuelle, sensorielle ou psychiatrique. Ce trouble entraîne des difficultés d'apprentissage et souvent, un manque de confiance en soi. Exiger d'une personne "dys" qu'elle fasse comme les autres, c'est demander à un myope de voir au loin sans lunettes en disant "qu'il n'a qu'à faire un effort".

Nous prévoyons des aménagements comme : du temps supplémentaire pour les épreuves, une typographie plus lisible, l'oral remplaçant ou complétant l'écrit, notamment dans la lecture des consignes....

Ces aménagements ne privilégient pas certains élèves, ils rectifient un déficit. Ces mesures seront proposées, donc non obligatoires. En échange, l'élève s'engagera à témoigner d'une attitude volontariste en fournissant l'effort de participation nécessaire.

Nous avons donc besoin de connaître les élèves dont les difficultés d'apprentissage sont établies : dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, dysphasie, TDA (troubles déficitaires de l'attention)...

Comment faire ?

Si vous êtes concernés, nous vous demandons d'adresser à la direction une attestation établie par un médecin spécialiste (neuropsychiatre, psychiatre, ORL agréé,...) ou un rapport logopédique récent, valable jusqu'à la fin des études.

Vous comprendrez aisément qu'une preuve médicale est indispensable pour travailler de manière transparente.

Les élèves qui se sont déjà manifestés précédemment ne doivent plus le faire cette année. Ils sont inscrits dans ce programme de remédiation.

En espérant pouvoir ainsi répondre à l'attente de certains d'entre vous, nous vous assurons, chers parents, chers élèves, de notre entier dévouement.

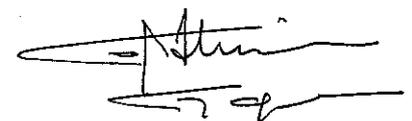
Pour l'équipe de remédiation,



Serge Alarcia,
Directeur



Marie-Laure Mouffe,
Directrice adjointe



Coraline Gaye,
Coordinatrice de la remédiation

Institut Saint-Luc
enseignement secondaire
des 2^e et 3^e degrés

rue d'Irlande 57 - 1060 Bruxelles
T+32(0)2 537 08 70
F+32(0)2 537 00 63
st.luc.bxl@skynet.be
www.stluc-bruxelles-sec.be
ING 310-0193635-12